



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2014

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 53  
Présents : 43  
Pouvoirs de vote : 6  
Excusés : 4

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale faite le dix décembre, sous la présidence de Monsieur Philippe GERARDY.

#### Etaient présents :

M. ANDRIN Rémy, M. BAZIN Alain, Mme BERTRAND Chantal, M. BRIZION Daniel, M. CHALONS Michel, M. CHRISTOPHE Gérard, M. COLIN Jean Paul, M. DELAHAYE Norbert, M. DEMMERLE Jacques, Mme DOBIN Bernadette, Mme DOURSTER Lucie, Mme ERARD Josiane, M. FASSE Michel, M. FRANIATTE Jean Paul, M. GAMBETTE Marc, M. GERARDIN Robert, M. GERARDY Philippe, Mme GLINKIEWICZ Nathalie, M. GOEURY Pierre Yves, M. HABLOT Emeric, Mme HUMBERT Jocelyne, Mme JOURDAN Nicole, Mme LAUNAY Valentine, Mme LECERC Marie Françoise, M. LEONARD Robert, Mme LEPEZEL Christelle, M. LETURC Michel, M. LIETZ Alain, Mme LOUIS Cassandre, M. MERMET Patrick, M. MINARIE Thierry, M. MITTAUX Jean Marie, M. NAHANT Gérard, M. PATON Jean Christophe, M. PERIQUET Jean Louis, M. PICART Jean, M. PIERSON Jean Paul, M. RAGUIDEAU Johan, Mme REVEANI Marie-Hélène, M. ROBERT Bernard, Mme RONDEAU Elise, Mme SPENGLER Laurence, Mme VARE Nicole,

#### Etai(ent) excusé(s) :

Mme DELORME Adeline, Mme FLAMINI Françoise, Mme FRANOIS Maryse, M. GAUCHE Joël,  
(M. GAMBETTE excusé pour délibérations 107 à 111).

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. ALEXANDRE Christian ayant donné pouvoir à Mme DOURSTER Lucie, Mme FRIZON Marie Odile ayant donné pouvoir à M. RAGUIDEAU Johan, M. GAGNEUX Christian ayant donné pouvoir à Mme JOURDAN Nicole, M. LAHAYE Philippe ayant donné pouvoir à Mme LAUNAY Valentine, M. LAMINETTE Laurent ayant donné pouvoir à M. PICART Jean, M. THOMAS Jean Claude ayant donné pouvoir à M. BRIZION Daniel,

Le Conseil Communautaire désigne M. Jean-Christophe PATON, conseiller communautaire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance et Mme Cathy MOUGENOT, Directrice Générale des Services, comme auxiliaire au secrétaire de séance.

### **20h10 : le Président ouvre la séance.**

Présents : 42- Pouvoirs de vote : 6, excusé : 5

### **INSTALLATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE REPRESENTANT LA COMMUNE D'ETAIN n° 2014-107**

Le Conseil Communautaire,

**PREND ACTE** de l'installation de Mme Marie-Hélène REVEANI au sein du conseil communautaire en qualité de déléguée titulaire

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives et à signer tous documents nécessaires à l'application de la décision précitée.

### **Location Salle Brasse et Focosi à Etain**

**n° 2014-108**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

**Décide et autorise** le Président à signer l'avenant à la convention de mise à disposition de la salle Brasse et Focosi aux conditions précitées.

### **Non restitution de la retenue de garantie à l'entreprise ALU déco**

**n° 2014-109**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,

**Décide** de ne pas rembourser la retenue de garantie d'un montant de 7 496.83 € à l'entreprise ALU DECO  
**Inscrire** cette somme à l'article 7788 : « Produits exceptionnels divers ».

**Ordre de mission permanent – Année 2015**

**n°2014-110**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix,**

**ACCORDE** un ordre de mission permanent à l'ensemble du personnel de la CODECOM pour les déplacements effectués dans le cadre de leurs fonctions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015,

**DECIDE** de prendre en charge, pour l'ensemble des agents de la CODECOM, les frais kilométriques relatifs aux déplacements effectués dans le cadre de leurs fonctions hors lieu de résidence administrative uniquement,

**DECIDE** de prendre en charge, pour l'ensemble des agents de la Codecom, les frais kilométriques relatifs aux formations professionnelles compte tenu du désengagement du CNFPT suite à l'abaissement des taux de cotisation.

**DECIDE** de prendre en charge 1 déplacement sur 2 lorsqu'il s'agit d'une préparation « concours », sans limitation pour l'examen.

**CALCULE** les frais kilométriques et charges annexes en fonction des barèmes publiés au Journal Officiel,

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et à signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

**Création d'un poste d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe**

**n° 2014-111**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à 46 voix pour, 1 contre et 1 abstention,**

**DECIDE :**

- **D'ACCEDER** à la proposition de Monsieur le Président **DE CREER** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 un poste d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe de 35 heures hebdomadaires.

L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé **sont fixés** conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,

- **DE COMPLETER** en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

**PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la collectivité.

**AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier

**Arrivée de Monsieur Marc GAMBETTE.**

**Présents : 43 – Pouvoirs de vote : 6 – Excusés : 4**

**Création d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) à Etain**

**n° 2014-122**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 37 voix pour, 1 voix contre et 11 abstentions,**

**DECIDE** de valider la modification ci-dessus énoncée au plan de financement prévisionnel du projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Etain à hauteur de 1 837 312,65

**AUTORISE** le Président à solliciter les financements auprès de l'Etat (DETR, FNADT section régionale, PLR, réserve parlementaire), du GIP Objectif Meuse, du Conseil Général de la Meuse, du Conseil Régional de Lorraine et de l'Europe au titre du FEADER,

**CONFIRME** la délibération 078 du 9 septembre 2013 autorisant le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre par un marché à procédure adaptée, considérant la validation du dossier par l'ARS et considérant que l'estimation des honoraires de maîtrise d'œuvre est située en-dessous du seuil de 207 000 €.

**DONNE** mandat au Président ou à son représentant pour signer tout document relatif à cette affaire.

**Annulation de la désignation d'un représentant de la Communauté de Communes du Pays d'Etain au Centre Hospitalier de Verdun et Saint-Mihiel** **n° 2014-112**

**Le Conseil communautaire, PREND ACTE** de l'annulation de la désignation de Philippe GERARDY, représentant la Communauté de Communes du Pays d'Etain au conseil de surveillance de l'Hôpital intercommunal de Verdun/Saint-Mihiel

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires relatifs à ce dossier.

**Rapport d'activité 2013 et recueil des actes administratifs 2013 de la CODECOM** **n° 2014-113**

**Le Conseil de communauté, PREND ACTE** du rapport d'activité 2013 ainsi que du recueil des actes administratifs de la Communauté de Communes pour la dite année 2013.

**Désignation d'un représentant des collectivités au sein du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL)** **n° 2014-114**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**CONFIRME** la désignation de Madame JOURDAN Nicole pour siéger au conseil d'administration du collège Louise Michel à Etain en qualité de membre titulaire,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

**Avenant n°2 au marché « d'Exploitation des installations thermiques des bâtiments de la Codecom »** **n° 2014-115**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 2 au « marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments de la Codecom » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

La dérégulation entrainera une baisse du marché estimée à -5% mais il y a lieu de prendre en compte les fournitures de gaz pour le centre culturel et les bureaux de la Codecom, aussi, il n'y aura probablement que peu d'incidence financière sur cet avenant les plus compensant les moins. Aussi il n'y a pas lieu de demander l'avis de la commission d'appel d'offres conformément à l'article 8 de la loi du 8 février 1995.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces administratives, techniques et/ou financières nécessaires à l'application de la décision précitée.

**6<sup>ème</sup> édition du festival « la poupée dans tous ses états » : demande de subvention** **n° 2014-116**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**APPROUVE** le plan de financement proposé,

**PRECISE** que les crédits relatifs aux dépenses engagées seront prévus au budget 2015,

**CHARGE** le Président de déposer tout dossier de demande d'aide financière auprès du Conseil Général de la Meuse dans ce cadre,

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à ce dossier.

**Modification de la convention de partenariat avec l'association Connaissance de la Meuse pour la réalisation de l'évocation historique de Rouvres-en-Woëvre**  
**Complète la délibération n° 2013-089** **n° 2014-117**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**AUTORISE** la modification du montant de l'aide allouée par la Communauté de Communes du Pays d'Etain à l'association « Connaissance de la Meuse » pour l'organisation de l'évocation historique de Rouvres en Woëvre

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour signer et mettre en application l'avenant à ladite convention.

<b>Modification de la convention de mise à disposition gracieuse de locaux au conservatoire du Pays d'Etain (CEMDO)</b>	<b>n° 2014-118</b>
---	--------------------

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**AUTORISE** des modifications de la convention de mise à disposition gracieuse de locaux au profit du conservatoire du Pays d'Etain

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux avec le conservatoire du Pays d'Etain

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour la mise en œuvre de cet avenant.

<b>Tarifification 2015 boutique du Centre culturel et touristique du Pays d'Etain</b>	<b>n° 2014-119</b>
---	--------------------

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**APPROUVE** les avantages, marges, tarifs et modes de mise en vente présentés ci-dessus,

**AUTORISE** le Président à les mettre en application respectivement à compter du 15 décembre 2014 et 01 janvier 2015,

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour mettre en place et appliquer tout tarif nécessaire au bon fonctionnement de l'activité « boutique »,

**AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à l'application des décisions suscitées.

<b>Tarifification ateliers scolaires en lien avec la visite guidée de l'usine et/ou du musée Petitcollin</b>
--

**Annule et remplace la délibération 2011-094 du 12.12.2011**

**n° 2014-120**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**APPROUVE** le tarif de 5 € par enfant quel que soit l'atelier proposé.

**AUTORISE** le Président à mettre en application ces tarifs à compter du 01 janvier 2015,

**AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à l'application des décisions suscitées.

<b>projet de chantier d'insertion « mémoire » 2015</b>
--

**n° 2014-121**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à 48 voix pour et une abstention,**

**VALIDE** le principe de ce projet de chantier d'insertion avec une participation financière estimée pour la Codecom à 5000€,

**AUTORISE** le président ou son représentant à signer tous documents utiles à la réalisation de ce projet.

<b>Vente d'un terrain à la Commune d'Etain</b>
--

**n° 2014-123**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**FIXE** le prix de vente du m2 de terrain de la parcelle ZI 8 à 2,50 €, conformément à l'avis de France Domaine,

**DECIDE** de vendre une partie de la parcelle ZI 8 d'une surface d'environ 1400 m2 en attente du bornage définitif, à la Commune d'Etain pour le projet d'aménagement d'un chemin de promenade, soit pour un prix d'environ 3 500 €,

**DIT** que les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur,

**DONNE** mandat au Président ou à son représentant pour signer tout document relatif à cette affaire.

**ZAC du Château d'Eau : vente de terrain**

**Cette délibération annule et remplace la délibération n°2014-091**

**n° 2014-124**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**FIXE** le prix de vente du m<sup>2</sup> de terrain de la ZAC du Château d'Eau à 15,05 € TTC, suite à la hausse de la TVA de 19,6 % à 20 %,

**DECIDE** de vendre une parcelle de la ZAC du Château d'Eau à Etain, cadastrée ZE 44 et d'une surface estimée de 4 500 m<sup>2</sup> à la société Deltapneus, la surface définitive sera connue après bornage et indiquée à l'acte de vente.

**VALIDE** le cahier des charges correspondant à l'implantation de l'entreprise ci-dessus désignée,

**DONNE** mandat au Président ou à son représentant pour signer tout document relatif à cette affaire.

**Convention ECO-TLC (éco-organisme du textile, du linge et de la chaussure)**

**n° 2014-125**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres,**

**AUTORISE** le Président à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents et d'une manière générale mener toute diligence nécessaire à l'application de cette décision.

**AUTORISE** le Président à percevoir l'aide éventuelle de la part d'Eco-TLC qui pourrait être un montant à l'habitant (environ 0.10€ par habitant)

**Convention de partenariat 2012- 2014 Conseil Général de la Meuse - Programmation de façades privées**

**n° 2014-126**

Le Président propose d'inscrire les dossiers de **façades privées** suivants au titre du programme 2012 :

*BERTIN Christophe*      46, Rue du Grand Breuil      55400 Etain      1 000,00 €

*HENRIONNET Jacques*      6, Rue des Hollés      55400 Buzy-Darmont      1 000.00 €

ENTENDU le présent exposé,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des voix,**

**DECIDE** de programmer les dossiers de façades privées ci-dessus présentés au titre de la programmation 2012,

**PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2014,

**DONNE** tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

**Assainissement – ANC- Opérations de réhabilitation d'installation d'assainissement non collectif– programme de partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)**

**n° 2014-127**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres,

**APPROUVE** la convention proposée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, pour une période de trois ans, permettant à la Communauté de Communes de se porter mandataire des particuliers maîtres d'ouvrages volontaires, de recevoir de la part de l'Agence de l'eau les aides financières subventionnant les travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectifs et d'effectuer les attributions de reversement audits particuliers.

**AUTORISE** le Président à déposer une demande d'aide à l'animation pour la mission de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

**AUTORISE** le Président à signer la convention et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

**AUTORISE** le Président à consulter les maîtres d'œuvre pour engager le marché d'étude de préconisation de la filière et à signer toutes les pièces relatives à cette affaire, solliciter les subventions possibles de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55

Etain, le 5 janvier 2015  
Le Président,

A circular stamp with the text "CODECOM Pays d'Etain" at the top, "Le Président" in the center, and "35400 ETAIN" at the bottom. Two stars are positioned on either side of the center text. A large, handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Philippe GERARDY